

Pour publication immédiate

Also available in English

LES ORGANISMES DE SANTÉ ET DE DROITS HUMAINS SONT DÉÇUS DU REFUS D'ENTENDRE LE POINT DE VUE D'UN GROUPE DE TRAVAILLEUSES SEXUELLES, DANS UNE AFFAIRE HISTORIQUE

Maggie's devrait être autorisée à présenter sa perspective à la cour

TORONTO, 16 mars 2011 — Le Réseau juridique canadien VIH/sida est extrêmement déçu de la décision annoncée aujourd'hui par le juge O'Connor de refuser le statut d'intervenante à Maggie's, dans une affaire historique soumise à la Cour d'appel de l'Ontario. Cette affaire aura des ramifications considérables pour les travailleuses et travailleurs sexuels et elle vise à protéger leur santé et leurs droits humains. Maggie's, le projet d'action des travailleuses et travailleurs sexuels de Toronto, est un organisme indépendant à but non lucratif qui soutient la communauté torontoise des travailleuses et travailleurs sexuels et fait valoir ses intérêts. Établie en 1986, Maggie's est la première association de travailleuses et travailleurs sexuels au monde à recevoir du financement gouvernemental.

L'organisme souhaitait contester les dispositions du Code criminel du Canada sur la communication, sur les maisons de débauche et sur le fait de vivre de profits de la prostitution, au motif que ces dispositions sont incompatibles avec les droits à l'égalité garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés. Maggie's entendait aussi soutenir la thèse que les objectifs de ces dispositions sont mus par des points de vue à caractère moral sur le commerce du sexe, ce qui constitue un élément inadmissible selon la Constitution, pour justifier une loi.

Nous sommes troublés qu'un organisme de la trempe de Maggie's se voie refuser l'occasion de présenter sa perspective à la Cour, alors que celle-ci délibère sur une question d'importance fondamentale qui affecte très directement la demandeuse et la communauté qu'elle représente. Il est particulièrement important que la Cour entende la voix d'un organisme de travailleuses et travailleurs sexuels, dans le contexte où l'on stigmatise et marginalise régulièrement les travailleuses et travailleurs sexuels et où leurs droits humains sont régulièrement violés.

Le Réseau juridique canadien VIH/sida et le British Columbia Centre for Excellence in HIV/AIDS font partie des organismes qui se sont vu accorder le statut d'intervenant dans cette affaire.

- 30 -

Contact :

Janet Butler-McPhee

Directrice des communications, Réseau juridique canadien VIH/sida

Tél. : +1 416 595-1666 (poste 228), jbutler@aidslaw.ca